



ARRETE N° 2026-139

Arrêté municipal de restriction de circulation à l'occasion du déroulement d'une course empruntant la voie publique

Le maire de la commune de Richelieu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;
VU la demande présentée par l'association Tous En Tête domiciliée au 30 rue de Dantzig 75015 à Paris à l'occasion de la course intitulée Course solidaire Tous En Tête devant se dérouler le samedi 5 septembre 2026 ;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée Course Solidaire Tous En Tête, de réglementer la circulation comme suit : Le samedi 5 septembre 2026, la circulation sera interdite de 9 heures à 13 heures dans les rues désignées ci-dessous :

- Place Louis XIII,
- Rue des Ecluses,
- Porte de Châtellerault,
- Place du Cardinal,
- Avenue Pasteur,
- Avenue du Québec,
- Rue Bourbon,
- Rue du Chantier,
- Place du Marché.

Article 2 : Pendant la durée d'interdiction, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de la course.

Article 3 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Richelieu.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, l'association organisatrice Tous En Tête sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais.

Fait à Richelieu, le 25/06/2026

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE